



MODALITÉS D'INSCRIPTION AUX CONCOURS DE RECRUTEMENT DES

PERSONNELS DE DIRECTION (excepté Directeur d'école)

SESSION 2013

**Note de service n° 2012-123 du 30 juillet 2012
Parue au BO spécial n° 6 du 06 septembre 2012**

IMPORTANT

Décret n° 2012-932 du 1^{er} août 2012 paru au JO du 03 août 2012 - Article 3

Ce décret ouvre l'accès au corps des personnels de direction par la voie du concours

- **à des fonctionnaires de catégorie A non enseignants**
- **aux ressortissants communautaires**

L'inscription s'effectue sur internet : <http://www.education.gouv.fr/siac4>

**du jeudi 13 septembre 2012 (à partir de 12h00)
au jeudi 25 octobre 2012 (avant 17h00, heure de Paris)**

Votre inscription est validée lorsque s'affiche l'écran intitulé

« *enregistrement et validation de votre dossier d'inscription* » indiquant la date et l'heure de l'enregistrement de votre dossier et votre *numéro d'inscription*.

Tant que ce numéro n'est pas affiché à l'écran, votre inscription n'est pas enregistrée.

**Une adresse électronique personnelle vous sera indispensable
lors de votre inscription**

Préparation aux concours :

**Réunion d'information au lycée Victor Louis de Talence (33) le mercredi 19
septembre 2012 à 14h00**

DIFFUSION OBLIGATOIRE